

Liberté Égalité Fraternité



ARRÊTÉ DEP-2024-402 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BREVET PROFESSIONNEL AMEUBLEMENT, TAPISSERIE, DECORATION

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 1997 modifiant l'arrêté du 1er août 1997 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel d'ameublement, tapisserie, décoration ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel d'ameublement, tapisserie, décoration pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Halima GUERROUMI, inspectrice de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur James DELAFOY, enseignant

Enseignants:

Monsieur Jérémy FORGET Monsieur Fares GUEDJDAL

Professionnels:

Madame Cathy FILOTTI
Monsieur Charles TARANNE

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.

Frédéric MULLER



